Format pour les Vedettes d'autorité

Annexe B

NOTICE DE NIVEAU COMPLET

NOTICE DE VEDETTE ÉTABLIE – NOM DE COLLECTIVITÉ

Cet exemple se rapporte à une notice de vedette établie pour un nom de collectivité. Incluant un complément intégral des zones de rappel 4XX, 5XX et 670 - (Source des données).

La zone 008/06 comporte le code « i » pour indiquer que la vedette peut être divisée géographiquement par une méthode indirecte.

La zone 008/29 comporte le code « a » pour indiquer qu'on a fait l'évaluation des rappels de renvoi réciproque afin d'en déterminer la cohérence avec les règles de catalogage sur lesquelles sont fondées les zones 1XX.

Il importe de noter que certaines des valeurs d'indicateur des zones de rappel diffèrent des valeurs d'indicateur qui ont servi à créer la vedette afin de correspondre à différents types d'éléments de vedette.

GDE *****czƀƀƀ22*****nƀƀ4500
001 <numéro de contrôle>
003 <identité du numéro de contrôle>
005 19951102124614.0
008 951102 nnfac nnnaa bnƀƀƀ ƀƀƀƀƀ ƀƀƀaƀ anaƀƀ ƀƀƀu

040 ƀƀ‡a<source du catalogage>‡c<source du catalogage>

110 2ƀ‡Association des soins de santé du Nouveau-Brunswick

410 2ƀ‡wd‡aASSNB
410 2ƀ‡wd‡aASSN-B
510 2ƀ‡wannd‡aAssociation des hôpitaux du Nouveau-Brunswick‡0(CaOONL)0014-C-2791F

665 ƀƀ‡aS'appelait, -1992, l'Association des hôpitaux du Nouveau-Brunswick.
670 ƀƀ‡aTélescope (Fredericton, N.-B.).